

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 mai 2015

EXPOSE INTRODUCTIF DU GOUVERNEUR

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Comité de direction, je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque nationale de Belgique.

Vous avez aujourd'hui en face de vous un comité de direction sensiblement différent de celui qui se présentait devant vous l'année dernière à pareille époque. Depuis notre dernière assemblée générale, plusieurs membres du Comité ont en effet atteint la fin de leur mandat. J'ai succédé au gouverneur Luc Coene le 11 mars de cette année. Mon prédécesseur a depuis été appelé à siéger au Conseil de surveillance prudentielle de la Banque centrale européenne en tant que représentant de cette institution. Gouverneur de la Banque depuis le 1^{er} avril 2011, Luc Coene avait été amené à gérer l'intégration du contrôle prudentiel à la Banque ; avec l'ensemble du Comité de direction, il a ainsi remodelé en profondeur l'organisation de la Banque pour lui permettre de faire face de la façon la plus efficace et la plus moderne à toute l'étendue de ses responsabilités.

Le vice-gouverneur Françoise Masai a également été atteinte par la limite d'âge peu après notre dernière assemblée générale, suivie à la fin de 2014 par le directeur Norbert De Batselier. Trois nouveaux directeurs ont ainsi fait leur entrée au Comité de direction, à savoir chronologiquement MM Vincent Magnée, Tom Dechaene et Tim Hermans. A la date du 11 mars, le directeur Pierre Wunsch a été désigné en tant que vice-gouverneur.

Je voudrais à présent revenir en grandes lignes sur les changements importants que la Banque a connus en 2014, tant dans ses tâches que dans son environnement direct, et qui vous sont présentés de façon détaillée dans le chapitre premier de notre rapport d'entreprise.

Depuis 2011, l'architecture du contrôle prudentiel n'a cessé d'être amendée, tant au niveau national qu'au niveau européen, amenant la Banque à adapter ses propres structures et son mode de travail à ce pilier d'activité. L'année 2014 n'a certes pas fait exception ; elle marque même une sorte de point culminant en la matière, puisqu'elle a vu la mise en œuvre du Mécanisme de supervision unique, l'un des trois volets de l'ambitieux projet d'union bancaire européenne qui constitue l'une des réponses de l'Union européenne à la crise financière qui a éclaté en 2008. Cette entrée en vigueur a été précédée par une évaluation approfondie des institutions bancaires concernées, comprenant une évaluation des actifs de celles-ci et des tests de résistance ; toutes les autorités de supervision nationales, dont la Banque, y ont été largement impliquées.

Dans le cadre du déploiement du deuxième volet de ce projet – le Mécanisme de résolution unique -, la Banque a également été désignée comme autorité nationale de résolution.

La Banque met tout en œuvre pour s'inscrire au mieux dans la nouvelle configuration de la supervision prudentielle et remplir ses missions en la matière avec toute la rigueur et l'efficacité qu'elles requièrent. Elle n'a eu de cesse de refléter dans sa propre structure l'organisation du Mécanisme de supervision

unique. C'est ainsi que la supervision sur les institutions significatives – directement surveillées par ce mécanisme - et celle sur les institutions moins significatives ont été confiées à des équipes distinctes. Simultanément, de nombreux ponts ont été préservés entre les équipes respectives.

En termes de gouvernance, le Risk Committee de la Banque a instauré un volet hebdomadaire consacré au Mécanisme de supervision unique. Celui-ci permet de discuter de tout ce qui concerne la supervision bancaire unique, d'identifier les problèmes qui doivent être soumis au Comité de direction et de préparer à la fois les réunions du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE et de son Conseil des gouverneurs.

Au premier janvier 2016, l'entrée en vigueur de la directive Solvabilité II aura à son tour un impact considérable sur le secteur des assurances, en renforçant son cadre prudentiel et en améliorant l'harmonisation de celui-ci au sein de l'Union européenne. Cette échéance a dicté et dicte encore l'essentiel de l'agenda des équipes en charge de la surveillance prudentielle des entreprises d'assurance et de réassurance.

Enfin, 2014 a encore vu la responsabilité de la Banque en matière de risques systémiques s'étendre, avec la décision du gouvernement d'en faire l'autorité de supervision macroprudentielle pour notre pays. Depuis lors, la Banque est formellement chargée de la détection et du suivi des risques systémiques et est dotée d'instruments pour prévenir ou atténuer ces risques afin d'améliorer la résilience du système financier belge.

L'environnement dans lequel évolue notre entreprise a donc, au cours des dernières années, connu des mutations considérables : on l'observe dans de multiples domaines, et pas seulement en matière prudentielle. La politique monétaire de l'Eurosystème s'exerce depuis une demi-douzaine d'années dans des conditions très exigeantes, obligeant toutes les banques centrales partenaires à démontrer leurs capacités d'analyse et leur adaptabilité dans l'exécution des décisions.

Les dernières décisions prises par le Conseil des gouverneurs nous le rappellent plus que jamais. Je pense en particulier à la décision, annoncée le 22 janvier dernier, d'acquérir pour 60 milliards d'euros par mois d'actifs privés et publics, à tout le moins jusque septembre 2016. Dans un contexte où les taux directeurs ont atteint un plancher absolu, cette décision de politique monétaire se justifie pour satisfaire au mandat de stabilité des prix qui a été confié à l'Eurosystème. Précisément car elle soutient l'activité, l'inflation et fournit dès lors les conditions d'un retour durable vers des niveaux de taux d'intérêt plus élevés, la décision de conduire un programme étendu d'achats d'actifs exige que des mesures de précaution soient adoptées. Le directeur Dechaene y reviendra dans son exposé sur les comptes annuels.

En matière de statistiques macroéconomiques, l'année 2014 a été marquée par l'entrée en vigueur du Système européen des comptes 2010, nouveau standard d'établissement des comptes nationaux qui précise pour l'Union européenne des dispositions générales définies au niveau mondial par les Nations unies. Ce basculement méthodologique a nécessité en amont une importante préparation ; dans la mesure où il vise à mieux appréhender l'ensemble des mutations des économies contemporaines, il exerce en effet des incidences profondes sur tous les domaines statistiques.

Dans la plupart des secteurs où la Banque s'illustre – y compris des activités historiques, comme la production des billets et la gestion de la circulation fiduciaire –, des changements fondamentaux l'ont amenée au cours des dernières années à reconsidérer ses priorités et ses méthodes de travail. Elle a ainsi décidé qu'à l'horizon 2020, les billets ne seront plus imprimés par elle mais achetés. Une nouvelle répartition des tâches s'imposera également entre la Banque, le secteur financier et les transporteurs de fonds. Dans ce modèle, les sièges de Mons et Hasselt seront fermés en 2016. La Banque continuera cependant de veiller sur la qualité des billets en circulation.

Fait commun à de nombreux pays occidentaux, la structure démographique de notre entreprise nous oblige d'un autre côté à anticiper l'accélération des départs à la retraite dans les années qui viennent, avec le risque d'une perte importante d'expérience mais aussi l'opportunité de redessiner le profil de compétence du personnel de la Banque en fonction des nouveaux besoins qui se font déjà jour.

Ces facteurs externes et internes ont amené la Banque à se lancer dès 2013 dans un exercice de réflexion stratégique à l'horizon 2020, auquel elle a mis un point final au cours de l'année sous revue. Plus que jamais, la Banque entend se profiler comme un centre de compétence en matière de politique monétaire, d'analyse économique et financière et de supervision prudentielle. D'entreprise de production, elle évolue vers une entreprise de la connaissance. Dans l'avenir, la Banque entend continuer à offrir aux autorités belges et au Système européen de banques centrales des contributions de haute valeur ajoutée, remarquables pour leur niveau scientifique élevé et leur objectivité. Elle continuera à investir dans les statistiques et le travail d'étude, avec un accent croissant sur leur dimension régionale. L'amélioration continue de son savoir-faire dans l'exécution de la politique monétaire figure également au rang de nos priorités.

L'exercice stratégique nous a permis de définir un cap de moyen terme autour duquel nous pouvons mobiliser nos forces vives. La politique de la Banque en matière de ressources humaines s'ajuste naturellement sur ces grandes lignes de conduite. En 2020, son effectif ne dépassera pas 85% de ce qu'il est aujourd'hui. Mais il comptera proportionnellement plus de cadres de formation universitaire et nécessitera des profils pointus qu'il faudra être à même d'attirer et de retenir. Quant au personnel affecté aux tâches prudentielles, il sera en nombre proportionnellement plus élevé qu'aujourd'hui par rapport aux collaborateurs actifs dans d'autres domaines, conformément au profil que l'on retrouve dans la plupart des autres banques centrales de l'Eurosystème.

Dans un contexte économique et financier aussi changeant qu'exigeant, la Banque reste plus que jamais guidée par le souci de mettre sa force de travail au service de l'intérêt général. Cela suppose en particulier qu'elle maintienne un niveau de compétence conforme aux attentes et qu'elle veille à exercer la large gamme de ses tâches tout en poursuivant une gestion efficace, tant administrativement que financièrement.

Enfin, je veux signaler que notre institution a aussi été mise à l'honneur par deux prix couronnant son activité de mécène, entre autres pour son soutien au projet Kazerne Dossin, musée, mémorial et centre de documentation sur l'Holocauste et les droits de l'homme.

Voilà, esquissé à grands traits, ce que je souhaitais vous dire sur ce qui a fait et continue de faire l'activité quotidienne de la Banque. Je vous propose à présent de passer au deuxième point de l'ordre du jour, à savoir le rapport sur les opérations de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014, qui sera présenté par le directeur Dechaene.